



Harriet Friedmann

Diversité des agricultures familiales Exister, se transformer, devenir

Éditions Quæ

L'agriculture familiale dans la société kanak contemporaine

Séverine Bouard, Leïla Apithy et Stéphane Guyard

Éditeur : Éditions Quæ
Lieu d'édition : Éditions Quæ
Année d'édition : 2014
Date de mise en ligne : 26 février 2021
Collection : Nature et société
EAN électronique : 9782759230235



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

BOUARD, Séverine ; APITHY, Leïla ; et GUYARD, Stéphane. *L'agriculture familiale dans la société kanak contemporaine* In : *Diversité des agricultures familiales : Exister, se transformer, devenir* [en ligne].
Versailles : Éditions Quæ, 2014 (généré le 07 juin 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/quæ/29810>>. ISBN : 9782759230235.

L'AGRICULTURE FAMILIALE DANS LA SOCIÉTÉ KANAK CONTEMPORAINE

Séverine Bouard, Leïla Apithy, Stéphane Guyard

En Nouvelle-Calédonie, la population kanak, reconnue comme peuple premier par l'accord de Nouméa, est la première communauté du pays (40 % en 2009, soit environ 100 000 individus) et constitue la principale force démographique rurale dont la majeure partie réside aujourd'hui en tribu¹ (65 000 personnes). Pour ces ruraux, l'agriculture familiale, considérée en opposition à des agricultures de type patronal ou entrepreneurial, reste un fait indiscutable qui participe à l'organisation de la société kanak. Toutefois, les familles ne pratiquent que rarement l'agriculture de manière spécialisée et la pluriactivité (à un niveau individuel et au niveau des unités familiales) constitue la règle.

Dans le contexte actuel de fort développement économique et de concurrence des activités salariales, la permanence de l'agriculture familiale nécessite une approche compréhensive des stratégies des ménages afin d'en appréhender le(s) rôle(s) contemporain(s). En mobilisant des données issues d'une enquête statistique réalisée en 2011 sur le poids de l'agriculture en tribu à travers le cadre SRL, l'objectif de ce chapitre est double. Il s'agit de mesurer les différents capitaux mobilisés au sein des unités familiales kanak combinant agriculture et autres activités, et d'évaluer la pertinence du cadre SRL pour éclairer la place de cette agriculture familiale dans la société kanak contemporaine.

1. Les tribus constituent une invention coloniale de la fin de xix^e siècle qui visait à regrouper les clans (unité coutumière rassemblant plusieurs familles ou groupements familiaux) sous la forme d'une agrégation légale, fondée sur des liens sociaux, culturels, linguistiques et surtout territoriaux. Elles s'apparentent à des hameaux ou petits villages ruraux.

L'AGRICULTURE FAMILIALE KANAK, HISTOIRE D'UNE MARGINALISATION MULTIFORME

CONFISCATION DU FONCIER ET CANTONNEMENT

Fortement structurée par sa riche culture agricole, la société kanak est organisée sur la base d'une unité sociale et spatiale particulière : le clan, groupe humain composé de plusieurs familles ou lignages (qui ont chacun leur nom patronymique transmis de manière patrilinéaire), descendant d'un ancêtre commun. Les membres d'un clan vivent sur une terre qu'ils gèrent en communauté selon des rapports sociaux hiérarchiques bien définis. Partant de cette identification par la terre, la manifestation des relations sociales entre individus et groupes sociaux dépend du degré de parenté, de l'âge de l'individu et du caractère « d'ainé », selon un principe de liens de parenté ascendante (Godin, 2000). En outre, la « coutume » est l'ensemble des règles non écrites qui organisent en particulier les dons et contre-dons de produits agricoles issus du foncier clanique. Ces échanges marquent tout acte social (mariage, deuil) et tracent les contours des alliances entre les clans. L'« appropriation » du foncier, et dans une moindre mesure de l'espace maritime lagunaire, repose sur un faisceau de droits issus de la trajectoire historique du clan et la coutume régleme les échanges des produits et de travail agricole au sein du clan et entre les clans.

Mais la structuration de la société kanak et les systèmes de production associés ont été profondément modifiés par la colonisation. Les transformations sont apparues dès le choc démographique et sanitaire des premiers contacts. Puis, après la prise de possession par la France en 1854 et les tergiversations entre les différents projets coloniaux (bagne, colonisation libre et mine), le plan Feillet (1893-1905) marque le début de la colonisation agricole libre. En parallèle à la confiscation des terres pour les colons libres, l'administration organise le cantonnement des Kanak, soumis au régime de l'Indigénat². Ainsi, la diminution des terres disponibles du fait du cantonnement et la nécessité de dégager du temps de travail pour des activités rémunérées nécessaires au paiement de l'impôt de capitation font que les systèmes de production kanak se simplifient radicalement et les faisceaux de droits fonciers des Kanak sont bouleversés. Les grands aménagements précoloniaux (terrasses, billons), vraisemblablement accompagnés d'une maîtrise millénaire de la culture des tubercules (Haudricourt, 1964), deviennent rares. Le nombre des combinaisons, des rotations et les temps de jachère diminuent. Si le savoir-faire horticole reste le socle du modèle agricole kanak, son raffinement s'estompe (Barrau, 1956) et des champs

2. Le « régime de l'Indigénat » est un cadre légal appliqué dans les colonies françaises de la fin du XIX^e siècle à 1944-1947. Ce « régime » confère un statut légal inférieur aux populations des colonies françaises et crée un nouvel espace juridique concernant spécifiquement les indigènes (Merle, 2004).

nécessitant moins de soins apparaissent. Le jardin, toujours organisé autour de la culture du taro et de l'igname, subsiste mais les densités sont moindres. D'autres plantes, plus rustiques et s'accommodant de soins moindres (taro des Nouvelles-Hébrides, légumineuses) intègrent les systèmes de culture (Barrau, 1956 ; Saussol, 1979). L'élevage bovin kanak reste rare, mais les porcs intègrent les systèmes, surtout dans les îles Loyauté. La chasse, ancestrale pour la roussette, se développe suite à la multiplication mal contrôlée des cochons et des cerfs sauvages, initialement introduits pour la domestication.

À la rareté des terres et à l'obligation de travailler, les Kanak répondent par la simplification des itinéraires techniques et l'intégration rapide de solutions alternatives, mais l'adaptation passe aussi par une diversification des systèmes d'activités. Les ménages combinent agriculture, pêche, chasse et salariat. En effet, la période dite du « boom minier » à la fin des années 1960 se traduit par une diversification des systèmes d'activités vers les métiers de la mine, puis l'État français décidant d'aider à la gestion du contre boom, vers l'administration (Freyss, 1995).

Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un statut spécifique, produit des accords politiques de Matignon-Oudinot (1988) et de Nouméa (1998), signés en réponse aux revendications indépendantistes qui se sont violemment exprimées dans les années 1980. Outre une marche programmée vers l'autonomie, ce statut instaure trois provinces dotées d'importantes compétences. Après des décennies de marginalisation liée à la colonisation de peuplement d'origine européenne, ces changements politiques récents ont considérablement amélioré l'insertion des Kanak dans l'économie marchande.

L'AGRICULTURE FAMILIALE EN TRIBU

Aujourd'hui, l'agriculture familiale en tribu existe toujours, mais les dispositifs d'observation utilisés rencontrent désormais des difficultés pour mesurer les dimensions non marchandes (autoconsommation et échanges) et « informelles » de la production agricole. Les recensements généraux de l'agriculture offrent des photographies du secteur et des synthèses diachroniques intéressantes, mais la majorité des ménages participant à la production agricole sont invisibles dans ces statistiques du fait que l'information repose principalement sur la mesure des productions faisant l'objet d'un enregistrement comptable, d'une part, et sur la définition d'un seuil correspondant à un niveau de production et/ou de surface minimum mise en valeur, d'autre part. La population agricole n'est donc que partiellement décrite et les volumes qu'elle produit sont sous-estimés. Une enquête réalisée en 2011 auprès de 1786 ménages kanak représentant 12,5 % de la population résidant en tribu (Guyard *et al.*, 2014) montre que la quasi-totalité des familles des tribus possède au moins un champ, mais que les quantités produites sont très variables (25 % des familles produisent 60 % des volumes agricoles en tribu).

Surtout, cette étude confirme l'importance économique des activités agricoles et de prélèvement pour les populations résidant en tribu : en 2010, l'agriculture a permis de dégager un produit brut de 65 millions d'euros³. Les mesures du temps qui leur est consacré, des volumes produits et circulant, et de la contribution aux revenus, à l'alimentation et au capital social, ne laissent pas de doute : l'agriculture, la chasse et la pêche continuent d'occuper une place centrale dans l'économie (entendue au sens large) des tribus, et ce dans toutes les parties du territoire, y compris à proximité des centres urbains et des pôles de développement (Guyard *et al.*, 2014). Même si elle a été historiquement marginalisée, rejetée sur des terrains peu favorables, l'agriculture familiale kanak continue de jouer un rôle clé dans les processus de sécurisation alimentaire des ménages, dans les échanges non marchands, l'économie de proximité et l'entretien des liens coutumiers, familiaux et sociaux.

Cette enquête montre également la place centrale des revenus salariaux dans les revenus des ménages vivant en tribu, ce qui traduit potentiellement une transformation des systèmes d'activités. Les salaires et les autres revenus issus du « travail indépendant et des petits boulots » représentent aujourd'hui, en moyenne, 60 % des revenus monétaires des unités domestiques. C'est plus spécifiquement sur cette forme d'agriculture familiale, associée aux activités de prélèvement et à d'autres activités de travail (salarial, entrepreneuriat, etc.) que le cadre SRL sera appliqué. Il s'agit de revenir sur cette agriculture sans *a priori* et d'en mesurer les contributions dans un contexte de pluriactivité.

L'AGRICULTURE FAMILIALE EN TRIBU ANALYSÉE GRÂCE AU SRL

LE GROUPE DOMESTIQUE

Composant le quart de la population calédonienne, l'ensemble des familles résidant en tribu pratique une agriculture familiale. Cette dernière est organisée autour d'une unité de production qui se superpose à une unité de consommation. Ces unités correspondent à un groupe domestique composé le plus souvent d'un ménage (famille nucléaire ou élargie) et parfois de plusieurs ménages partageant les repas quotidiens et les facteurs de production. La force de travail y est familiale et ne fait pas appel au salariat de manière permanente et structurelle.

Cette unité a été construite en référence à des travaux antérieurs. Ce concept renvoie d'abord à une tradition sociologique (Mendras, 1978), où le groupe domestique correspond à l'ensemble des individus, parents ou non, qui vivent « au même pot et au même feu ». Cette notion a été forgée pour penser l'organisation des sociétés paysannes européennes, mais elle prend aussi tout son

3. 9 millions d'euros, soit 15 % de ce produit brut, sont issus de la commercialisation des produits agricoles.

sens dans le contexte calédonien : « Les études de cas réalisées montrent que les décisions pour la gestion des parcelles et des emplois du temps sont plutôt individuelles, mais qu'elles se prennent en référence à un ménage, assimilable à une unité de résidence, de production et de consommation » (Gaillard et Sourisseau, 2009). Ici, le ménage est entendu comme étant composé du couple, des enfants (y compris adoptés) et des alliés vivant ensemble. Par ailleurs, ces décisions concernent autant les activités marchandes que les « activités non marchandes et la question de l'identification sociale et culturelle » (*Ibid.*). D'autres recherches menées en Nouvelle-Calédonie sur les activités agricoles et les systèmes d'activités des familles kanak ont permis de tester et d'affiner l'unité domestique autour de laquelle se structure cette forme d'agriculture familiale (Bouard et Sourisseau, 2010 ; Djama, 1999).

Le concept de groupe domestique (éventuellement élargi à des dépendants revenant régulièrement et contribuant à sa reproduction) correspond, dans l'organisation kanak, à une unité de résidence, qui se superpose aux unités de production et de consommation où sont partagés (mis en commun) les moyens d'existence.

Nous proposons la définition suivante du groupe domestique : c'est un ensemble de personnes, apparentées ou non, résidant, au moins la plus grande partie de l'année, sur une même parcelle d'habitation (mais potentiellement sous plusieurs toits), reconnaissant l'autorité d'un chef de groupe domestique qui décide, en partie tout au moins, de l'organisation du système d'activités, de la mobilisation des facteurs de production et des modalités de mise en commun ou de partage des moyens d'existence nécessaires, notamment, à la constitution des repas, le plus souvent pris ensemble.

L'enquête sur les activités des familles résidant en tribu a privilégié ce niveau d'observation. L'approche par le groupe domestique permet de disposer des informations complètes sur le système d'activités et la mise en commun des revenus pour la consommation, y compris en intégrant, par exemple dans le système d'activités, des transferts liés à des migrations saisonnières ou de courte durée.

CHOIX DE LA FORME FAMILIALE ÉTUDIÉE

De manière générale, un groupe domestique résidant en tribu combine quatre types d'activités : des activités agricoles et d'élevage, principalement la culture de tubercules et de bananes, mais aussi quelques arbres fruitiers, l'élevage de poules et de cochons ; des activités de chasse, des activités de pêche (en rivière et/ou en mer) ; des activités de travail extérieures qui prennent la forme d'emplois salariés, d'entreprise individuelle ou de petits contrats payés à la tâche.

Une des principales caractéristiques de l'activité agricole et de prélèvement menée en tribu est sa dimension non marchande : sur les volumes agricoles totaux produits par les familles des tribus, 13 % sont commercialisés,

alors que 36 % sont destinés à l'autoconsommation, 33 % aux dons et 19 % aux intraconsommations (semences pour la campagne suivante, alimentation des animaux, etc.). La primauté accordée à l'autoconsommation et aux dons vaut aussi pour l'élevage, la chasse et la pêche. Ce résultat insiste sur le poids des fonctions sociales, d'entretien de réseaux, d'alimentation du groupe domestique et de solidarité familiale — ou plus large — que remplissent ces activités agricoles et de prélèvement. Menées en partie collectivement, ces activités facilitent les échanges intergénérationnels et la transmission des savoirs, d'autant que beaucoup de dons intrafamiliaux proviennent de parents ou grands-parents vers leurs enfants et petits-enfants, et peuvent s'accompagner de conseils sur la conduite des parcelles, sur la transmission de techniques de pêche et de chasse. Outre la transmission des histoires des clans, des contes et légendes associés, tout le partage de temps autour de ces activités participe au maintien et au renouvellement des identités kanak. Par ailleurs, la faiblesse relative des revenus monétaires issus de la vente des produits agricoles et de prélèvement invite aussi à ne pas analyser le fonctionnement de ces activités indépendamment des autres activités développées par les membres des groupes domestiques.

Les résultats issus de cette enquête agricole révèlent sept profils de groupes domestiques selon la structuration du temps de travail annuel sur les quatre catégories d'activités (Guyard *et al.*, 2014) : les familles privilégiant les autres activités de travail (emplois salariés, entrepreneuriat, etc.), les familles « peu actives »⁴, les familles occupant la majorité de leur temps aux activités agricoles, celles combinant agriculture et autres activités de travail, celles privilégiant la pêche, celles associant la pêche et les autres activités de travail, et celles combinant les quatre grands types d'activités de manière équilibrée (profil « multi-activités »), etc. Nous proposons ici de nous intéresser au profil que l'on a nommé « multi-activités », qui rassemble 10 % de la population des groupes domestiques des tribus et qui correspond à un investissement relativement équilibré entre les quatre types d'activités identifiés (agriculture, chasse, pêche et autres types de travaux) du point de vue du temps alloué. La combinaison de ces activités est visible sur les deux figures ci-après : la figure 18.1 représente les moyennes du nombre d'heures passées pour chacune de ces activités, temps pondéré par le nombre d'actifs que compte chaque groupe domestique ; la figure 18.2 illustre plutôt la composition moyenne des revenus issus de ces systèmes d'activités (part du revenu total — monétaire et non monétaire — issue des produits agricoles et d'élevage, part du revenu total issue des activités de prélèvement, part du revenu issue des transferts sociaux, retraites, assurance chômage et part du revenu issue des autres activités telles que le salariat, les petits contrats, etc.).

4. Ces familles se distinguent par un total d'heures travaillées inférieur aux autres profils (en moyenne 703 heures/an par groupe domestique).

La présence de manière relativement équilibrée (du point de vue du temps alloué et de la production de richesse) de toutes les activités au sein de ce profil le rend particulièrement intéressant pour appréhender l'articulation entre ces différentes activités.

En moyenne, les groupes domestiques associés à ce profil consacrent 35,7 % de leur temps de travail à l'agriculture, 31,1 % aux autres activités, 17,8 % à la chasse et 15,7 % à la pêche. C'est dans ce profil que le temps moyen affecté à la chasse est le plus élevé. Ce profil est plus fréquent en province nord et, en particulier, à l'ouest, dans la zone de Vook (Voh), Koohnê (Koné) — chef-lieu de la province Nord —, Pwëbuu (Pouembout), Nèkô (Poya) (VKPP) et, à l'est, dans le sud minier, où l'activité minière est dynamique.

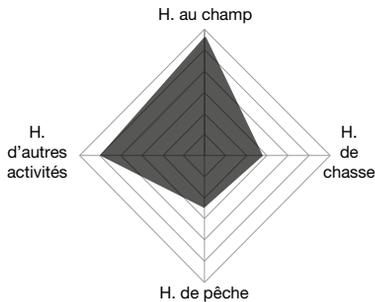


Figure 18.1. Temps de travail annuel moyen par groupe domestique (en heures pondérées par actif).

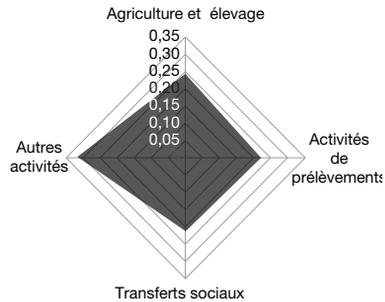


Figure 18.2. Profil moyen de la composition des revenus des groupes domestiques « multi-activités » (%).

Sur ce profil de groupes domestiques, 25 % des revenus totaux sont issus des activités agricoles et de l'élevage, un peu plus de 22 % proviennent de la pêche et de la chasse, 21 % proviennent des transferts sociaux et, enfin, 32 % sont issus d'autres activités de travail telles que le salariat, l'entrepreneuriat ou des petits contrats. En moyenne, ces groupes domestiques ont un revenu total (monétaire et non monétaire) s'élevant à un peu moins de 2 500 euros/mois.

L'analyse des différents capitaux (SRL) permet d'explicitier la situation d'activités de ces groupes domestiques.

LES CINQ CAPITAUX ET LEUR MOBILISATION

Les systèmes d'activités de ces groupes domestiques s'appuient principalement sur un capital naturel élevé (figure 18.3) avec un score de 7,4⁵. La mesure de ce capital s'est faite à travers l'estimation de la superficie mise en valeur au cours de l'année 2010. Seules les parcelles effectivement cultivées ou sur lesquelles des récoltes ont eu lieu ont été prises en compte. Ce score s'explique

5. Les scores ont été attribués sur un total de 15 points.

par la faible densité de la population en Nouvelle-Calédonie (7 hab/km² en moyenne sur les quatre communes de VKPP selon le recensement général de la population de 2009), une disponibilité foncière plutôt élevée et surtout des espaces de chasse et de pêche facilement accessibles encore préservés, où les ressources halieutiques et cynégétiques sont abondantes. L'accès à la mer et/ou aux rivières est assuré partout et n'est pas limitant. La localisation géographique est plus discriminante en ce qui concerne la chasse. De manière générale, le gibier est abondant sur l'ensemble du territoire (la chasse aux cerfs et aux cochons sauvages est même encouragée par les services du gouvernement), cependant les cerfs n'ont pas été introduits dans les îles Loyauté, les groupes domestiques n'ont donc pas directement accès à ce type de gibier et les animaux chassés sont surtout les roussettes et les cochons sauvages. Par ailleurs, pour les groupes domestiques du Grand Nouméa, l'accès au gibier nécessite de se déplacer hors de l'agglomération vers la « brousse », c'est pourquoi nous leur avons affecté un score moins élevé. De plus, ces groupes domestiques ont tendance à disposer de parcelles situées soit à proximité directe de l'habitation, soit à moins de 15 minutes à pied.

L'estimation du capital naturel repose également sur l'accès au foncier cultivable. Le disponible foncier permet à la quasi-totalité des groupes domestiques de cultiver au moins un champ ; les différences entre les groupes reposent sur l'accessibilité à ces parcelles, en termes de distance entre l'habitation et les champs et de facilité d'approche. Une estimation du potentiel agronomique des parcelles cultivées est également prise en compte selon la qualité du sol et la pente de la parcelle. Un troisième critère est la sécurisation foncière dont bénéficient les groupes domestiques pour ces parcelles cultivées. Si presque tous les groupes accèdent à des terres cultivables, la pérennité de cet accès dépend en partie du statut du foncier concerné. Les parcelles sur foncier relevant du droit d'usage coutumier, d'attributions de l'Adraf ou de la propriété privée jouissent d'une sécurisation forte, tandis que celles en location ou sur GDPL bénéficient d'une sécurisation modérée et les parcelles squattées — sur terrain privé, domanial ou stock Adraf — sont très peu sécurisées.

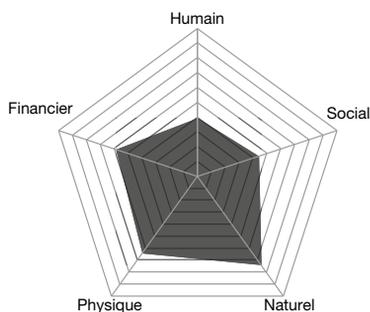


Figure 18.3. Pentagone des capitaux pour le profil « multi-activités ».

Pour estimer la force de travail mobilisée, nous avons choisi le taux de dépendance économique du groupe (rapport entre le nombre d'actifs et le nombre total d'individus au sein du groupe). Notons que seuls les individus de plus de 14 ans ayant eu une activité génératrice de revenu (salarial, petits boulots, agriculture, pêche, etc.) pendant au moins l'équivalent d'un mois à temps plein ont été considérés comme actifs. Le capital humain repose également sur le niveau de formation des individus en âge de travailler (plus de 14 ans). Le score attribué au niveau de formation individuel a été ramené à une moyenne par groupe domestique. Le niveau de formation agricole a aussi été spécifiquement pris en compte et l'indicateur considéré est la somme des durées de formation des membres concernés pour chaque groupe domestique.

Ainsi, malgré un taux de dépendance économique bas, le capital humain est relativement faible (3,9); ceci est notamment lié à la marginalisation des habitants des tribus du système éducatif jusqu'à la fin des années 1980. Plus de la moitié (56 %) de ces chefs de groupes domestiques n'ont aucun diplôme et même si les autres membres, plus jeunes, ont tendance à obtenir des diplômes plus élevés (CAP, BEP, baccalauréats) (Guyard *et al.*, 2014), le niveau de formation reste modeste.

Le capital social et l'inscription des groupes domestiques dans les réseaux sociaux s'expriment, d'une part, à travers l'échange de travail bénévole dans le domaine agricole (nous avons pris en compte la participation des individus de 15 ans et plus aux travaux sur les champs de personnes extérieures à leur propre famille). Il s'exprime d'autre part à travers des dons ponctuels d'argent en cas de nécessité ou à l'occasion d'événements sociaux, notamment des mariages et des deuils.

Surtout, le capital social relève de la mise en circulation d'une partie des produits agricoles, tels que l'igname ou certaines variétés de bananes au cours de cérémonies coutumières ou dans les rapports quotidiens. La quasi-totalité des groupes domestiques est concernée par ces pratiques et ce sont en moyenne un tiers des volumes agricoles récoltés qui sont destinés aux dons et aux cérémonies coutumières, soit autant que de produits de consommation des groupes domestiques. Le capital social se mesure également à travers l'inscription des membres des groupes domestiques dans des organisations officielles. Ainsi, le capital social de ces familles combinant agriculture et autres activités est estimé à 4,4. Ce chiffre traduit le maintien de forts liens sociaux, visibles notamment à travers la quantité de produits échangés lors des coutumes, mais il reste mesuré parce que cette population est faiblement inscrite dans les organisations, agricoles ou non.

Le capital physique, estimé à 6,4, traduit une tension entre l'amélioration globale des conditions de vie⁶ et la faiblesse des investissements en équi-

6. Cela s'explique par la mise en place de politiques publiques visant l'amélioration des conditions de vie et de l'habitat depuis 1990 (Sourisseau *et al.*, 2006).

pement agricole. La mesure du capital physique repose essentiellement sur l'accès à un habitat durable, à l'eau courante et au réseau général électrique, très généralisé pour ces groupes domestiques. Les maisons principales sont en grande majorité des maisons en dur, mais les maisons en tôles, moins durables, restent nombreuses, et les cases représentent approximativement 10 % des habitations principales. De même, l'accès à l'eau courante, au réseau général électrique, ainsi que la possession d'un téléphone sont généralisés. En revanche, l'équipement agricole et le matériel utilisé pour la pêche et la chasse sont très réduits, limités, pour la plupart des ménages, à du petit matériel manuel (sabres d'abattis, barre à mine, etc.).

Enfin, le capital financier a été évalué à travers le revenu total annuel des groupes domestiques (revenu du travail, des activités agricoles et de prélèvement, des transferts sociaux et du capital) qui permet la reproduction des activités agricoles d'année en année à travers l'achat de matériel, de semences, etc. L'endettement des groupes domestiques a également été pris en compte dans le calcul de ce capital, ainsi que leur capacité à rembourser les emprunts contractés. Pour les groupes domestiques « multi-activités », le capital financier a donc été estimé à 5,9. Cette valeur rend compte de deux phénomènes. D'une part, ces groupes domestiques ont accès et ont tendance à saisir les opportunités d'emploi qui apparaissent à proximité des tribus où ils résident. D'autre part, ce chiffre traduit l'évolution récente des politiques de transferts sociaux, notamment l'accès généralisé aux allocations familiales, jusqu'à il y a peu réservées aux parents salariés, ainsi qu'à l'allocation solidarité vieillesse réservée il y a encore quelques années aux personnes ayant occupé un emploi.

LES CAPITAUX ET LES « CAPABILITÉS » DES MÉNAGES KANAK

Historiquement, l'agriculture familiale kanak reposait essentiellement sur la mobilisation des capitaux naturel, social et humain ; les investissements physiques et/ou financiers étaient extrêmement réduits. De plus, l'importance de la terre et la valeur symbolique accordée au travail des champs (avec la possible mobilisation du capital social sous forme d'entraide) renforçaient la contribution des ressources humaines et sociales des groupes domestiques aux productions agricoles.

Mais depuis les accords de Matignon (1988) et le processus de *rééquilibrage* du pays engagé, les conditions de mise en œuvre de l'agriculture familiale évoluent. La pluriactivité, même si elle a toujours été présente sous plusieurs formes (contrainte ou souhaitée, selon la période historique), se développe. L'agriculture familiale est aujourd'hui souvent menée en parallèle à d'autres activités qui mobilisent le travail familial. Ce phénomène est d'ailleurs visible dans la surreprésentation du profil de groupes domestiques combinant de façon équilibrée agriculture, chasse et pêche

et une autre activité de travail sur la zone VKPP qui connaît un essor économique inédit en province nord (ce profil représente un groupe domestique sur cinq). La construction d'un complexe métallurgique de dimension internationale et les politiques de rééquilibrage menées depuis les années 1990 ont profondément modifié les capitaux et les capacités des ménages ruraux kanak pour les mobiliser. Ainsi, l'estimation des capitaux sur lesquels reposent les systèmes d'activités des groupes domestiques varient selon l'ancrage territorial.

Le projet industriel minier a fortement augmenté les opportunités d'emplois sur la zone depuis 2008 et, si tous les postes ne peuvent pas forcément être occupés par la population locale, du fait notamment de la faiblesse du niveau de formation initiale (capital humain assez faible), une politique volontariste de formation professionnelle et de promotion de l'emploi local a permis d'augmenter les « capacités » des ménages kanak à saisir ces opportunités de travail extérieur. Par ailleurs, des politiques publiques volontaristes ont permis de multiplier les établissements scolaires dans ou à proximité des tribus. Ainsi, même s'il reste faible, le niveau de formation initiale des membres les plus jeunes des tribus tend à se rapprocher de celui de l'ensemble de la population calédonienne. Ce phénomène devrait contribuer à modifier la structure des capitaux des groupes domestiques en faveur du capital humain et social et, plus globalement, devrait améliorer les capacités des individus et des groupes domestiques à maintenir des systèmes d'activité complexes. De plus, les politiques de rééquilibrage menées depuis 25 ans ont permis de mieux répartir l'accès aux équipements de santé et aux équipements domestiques, puisque sur la zone VKPP l'accès à l'eau courante et à l'électricité est quasi généralisé (respectivement, entre 93 et 99 % et entre 85 et 98 % des groupes domestiques). De même, les politiques de transferts sociaux (allocation familiale, retraite, etc.) ont réduit très largement les inégalités territoriales et ont stabilisé les dotations en capitaux financiers (Guyard et *al.*, 2014). Le profil « multi-activités » illustre assez bien l'importance de ces transformations institutionnelles et du contexte industriel et leurs impacts sur les activités des familles.

Pourtant, pour ces familles, un capital financier important ne se traduit que très rarement par un abandon des activités agricoles et de prélèvement. Cela confirme l'importance et le maintien d'une agriculture familiale pour sa dimension identitaire et culturelle, mais aussi pour réduire la dépendance des familles au marché des produits alimentaires. En effet, d'un point de vue identitaire, les activités agricoles sont maintenues, même si le temps passé « à la tribu » est de plus en plus réduit et fragmenté. Ces quelques citations illustrent la valeur sociale et identitaire accordée à l'agriculture : « L'agriculture en tribu est très importante pour notre vie afin de pérenniser notre culture et nos traditions. » « Un Kanak doit avoir son champ d'igname, de taro, de banane. » « Les Mélanésiens doivent avoir un champ pour promouvoir l'avancement et la construction du chemin coutumier. »

D'ailleurs, du point de vue de la destination des produits, les groupes domestiques ne « profitent » que rarement d'un marché local favorable pour commercialiser leurs produits. En outre, dans le contexte de prix élevés qui caractérise l'économie calédonienne, l'autoconsommation des produits cultivés, élevés ou prélevés est fondamentale et perçue comme telle : « C'est bon, il y a des bananes, des ignames... il y a de l'équilibre, pas question de faire de grandes courses. » « [Face à la] vie chère : le champ est indispensable pour nous ! » La citation suivante traduit parfaitement cette double fonction attribuée à l'agriculture kanak : « L'agriculture, c'est sacré, c'est quelque chose qui vient des vieux, il ne faut pas oublier de respecter la terre nourricière... la vie chère va faire revenir les jeunes au champ. »

Les données collectées pour l'année 2010 ne semblent pas montrer que le capital financier soit, pour l'instant, réinvesti directement dans l'agriculture notamment dans le capital physique *via* l'achat de matériel. Certaines études qualitatives localisées montrent cependant que des transformations sont à l'œuvre, mais leur ampleur et fréquence ne sont pas encore mesurées. Ainsi, les pratiques culturelles évoluent selon les objectifs de commercialisation (Gaillard et Sourisseau, 2009) et l'usage d'engins du BTP est parfois « détournés » pour l'agriculture par certains entrepreneurs kanak (Bassuel, 2013).

In fine, même s'il conviendrait de disposer de données régulièrement collectées pour juger d'une évolution temporelle, ces résultats montrent que les activités agricoles et de prélèvement se maintiennent pour les groupes domestiques kanak dont certains membres partent travailler à l'extérieur. L'essor des pôles de développement, l'augmentation du niveau de formation et des conditions matérielles de vie ne sont pas systématiquement synonymes de recul des activités agricoles et de prélèvement. Ce maintien des activités agricoles et de prélèvement à travers les capitaux naturel et humain s'explique par leur dimension non marchande, par l'autonomie relative par rapport au système alimentaire marchand, mais aussi, peut-être, par le caractère récent du développement économique dans le nord. De plus, une stratégie de conservation des capitaux naturels et l'entretien d'un capital social élevé à travers les dons de produits agricoles pourrait se révéler pertinente dans le contexte fluctuant d'une économie reposant sur la rente minière, d'autant que les générations précédentes ont le souvenir du « retour à la terre » qui a marqué le contre-boom du nickel des années 1970. L'agriculture familiale kanak conserve ainsi son rôle, même dans un contexte de changement économique majeur, marqué par une industrialisation de l'économie locale.